

NOTE DE PRESENTATION

(Article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2020

BUDGET COMMUNE

Preamble

L'article 107 de la loi NOTRe a complété les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

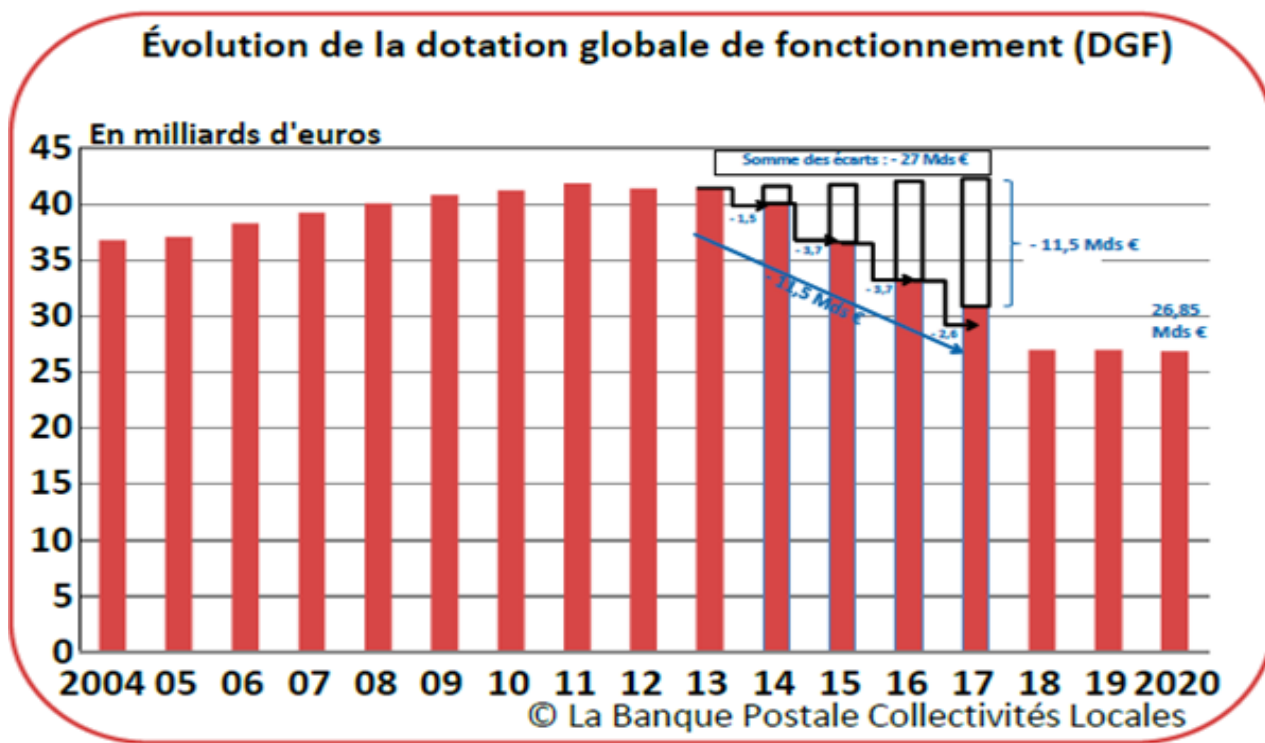
Table des matières

LES PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES.....	3
TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	4
MONTAUROUX : BUDGET 2020	5
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
<i>LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	5
<i>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	6
SECTION D'INVESTISSEMENT	7
<i>LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	7
<i>LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	8
GRAPHIQUES - BUDGET DE LA COMMUNE – EXERCICE 2020	10

LES PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES

La stabilisation des concours financiers de l'Etat

Le niveau global de la DGF est stable en 2020 avec un montant de 26.802 Milliards €.

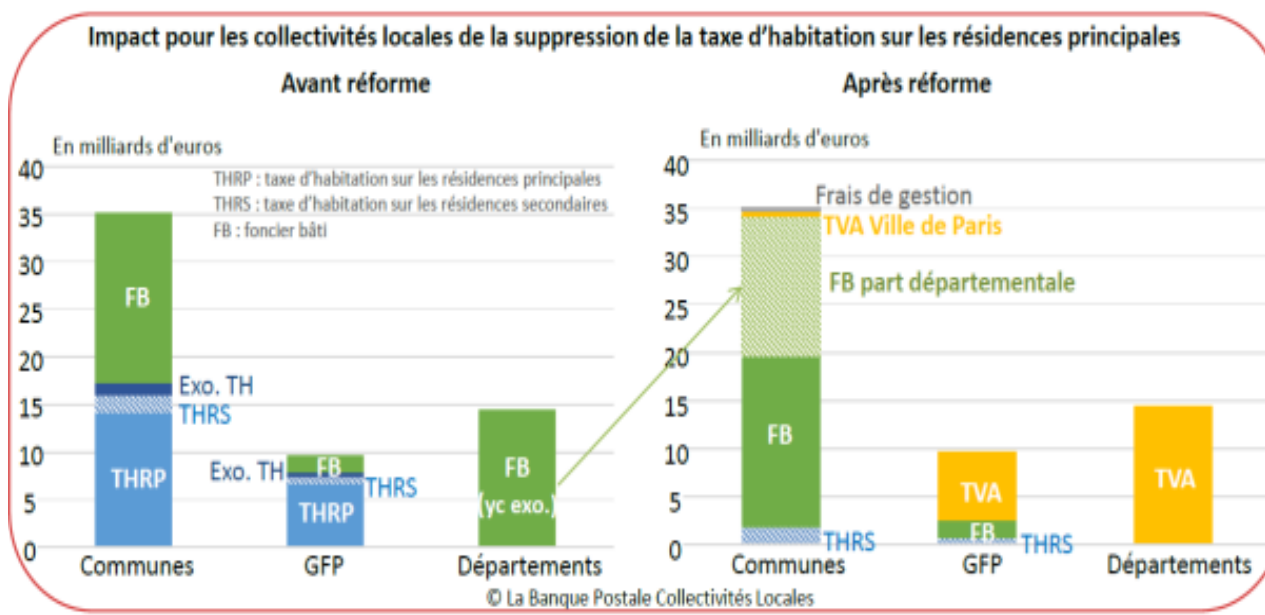


Suppression de la taxe d'habitation (pour 80 % des ménages) sur les résidences principales

Impact pour les Communes :

La taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements sera transféré aux Communes.

Les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global.



Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels au 1^{er} janvier 2017, le PLF prévoit de poursuivre avec celles des locaux d'habitation utilisées dans le calcul des bases d'imposition des taxes locales.



TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Considérant le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes du pays de Fayence au 1^{er} janvier 2020, les budgets des services de l'eau et de l'assainissement ont été dissous au 31 décembre 2019.

La Commune n'aura plus à voter désormais les budgets de ces services.

Les agents affectés à ces services ont été transférés à la Communauté de Commune à compter du 1^{er} janvier 2020.

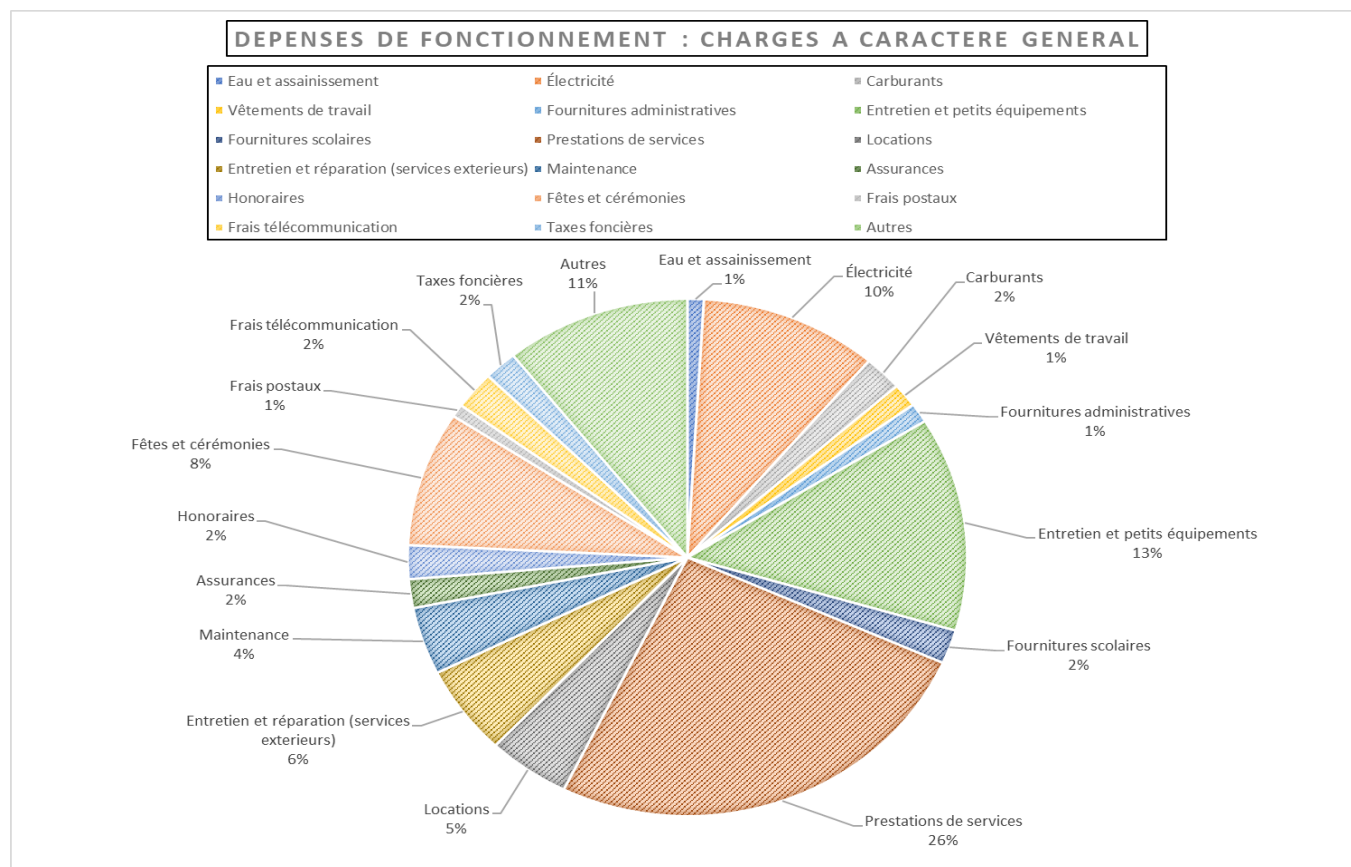
En effet, les soldes d'exécution émanant des budgets des services de l'eau et de l'assainissement (excédents ou déficit) sont transférés, que ce soit en section de fonctionnement et d'investissement, au budget de l'intercommunalité.

MONTAUROUX : BUDGET 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général



Eau et assainissement	18 000,00 €
Électricité	195 000,00 €
Carburants	42 000,00 €
Vêtements de travail	28 000,00 €
Fournitures administratives	23 000,00 €
Entretien et petits équipements	254 000,00 €
Fournitures scolaires	40 000,00 €
Prestations de services	485 000,00 €
Locations	90 000,00 €
Entretien et réparation (services extérieurs)	106 000,00 €
Maintenance	80 000,00 €
Assurances	34 000,00 €
Honoraires	40 000,00 €
Fêtes et cérémonies	160 000,00 €
Frais postaux	15 000,00 €
Frais télécommunication	45 000,00 €
Taxes foncières	36 000,00 €
Autres	202 900,00 €

Les dépenses de personnel : 3 600 000 € (3 484 424.82 € en 2019, 3 381 436.39 € en 2018) et le remboursement de l'Etat (emplois aidés) à 3 000 € (4329.30 € en 2018).

L'assurance statutaire : Renouvellement du marché public (sur 3 ans) : **55 740.72 €** (54 819.38 € en 2019).

Les subventions aux associations : 120 000 €.

La subvention au CCAS : une subvention exceptionnelle a été versée en 2019 permettant de couvrir le fonctionnement 2020. Cependant, afin que le CCAS dispose d'un fond de roulement de trésorerie en début d'année 2021, une subvention de **10 000 €** est budgétisée.

Les intérêts d'emprunts : 57 500 € (renégociation de la dette 2014 et 2018)

Prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des ressources (FNGIR) : 560 535 €. (Stable depuis plusieurs années).

Fonds National de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : 122 000 €. (Absence de révision prévue par la loi de finance)

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant du résultat de clôture en fonctionnement de l'exercice 2019 s'élevant à 1 141 877.93 €, et considérant qu'il est envisagé d'affecter la somme de **350 000 € en recette d'investissement (compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »)**, le montant du résultat de fonctionnement reporté affecté en recettes de la section de fonctionnement en 2020 s'élèvera à **791 877.93 €**.

Toutefois, dans le cadre des opérations de transfert des excédents (+ 238.42 €) et déficits (- 130 092.16 €) de la section de fonctionnement des services de l'eau et de l'assainissement, **le résultat reporté est de + 662 024.19 €**.

Les recettes de fonctionnement sur l'exercice 2020 comprennent principalement les dotations d'État (DGF et DSR) ainsi que le produit des 3 taxes directes locales (TH, TFB, TFNB).

L'attribution de compensation (AC) liée à la fiscalité professionnelle unique (FPU)

Une compensation de 512 616.29 € est versée par la CDC à la Commune qui est représentée par le montant de ces taxes « professionnelles » qui ne sera plus perçues par la Commune (692 959.49 € en 2016), auxquelles il convient de soustraire les charges liées au transfert de compétences soit la contribution SDIS (159 900 €), la dépense tourisme (14 883.32 €) et le coût de la mutualisation des passeports/CNI (5 559.88 €).

Le montant annuel de l'AC est de 512 616.29 € selon la dernière réunion de la CLECT.

Or, le montant prévisionnel de l'attribution de compensation est fixé à **400 000 €** au vu des compensations susceptibles d'intervenir au cours des prochaines CLECT en 2020.

Les 3 taxes directes locales : évaluation 2020 à 3 680 000 €

Les recettes liées au prélèvement de ces 3 taxes locales directes devraient augmenter au regard de la hausse annuelle et conjoncturelle des bases des taxes et de la fraction de la TH (départementale) et de la TFNB.

Le produit attendu des 3 taxes directes locales (abondement du FNGIR déduit) est estimé à 3 119 131 €.

Les dotations d'Etat

Dotation forfaitaire estimée : 255 000 € (264 413 € en 2019) + Dotation de solidarité rurale (DSR) : 310 000 € (301 759 € en 2019) Soit une prévision, budgétaire d'un montant de 565 000 €

	DSR	DGF	TOTAL
2019	301 759 €	264 413 €	566 172 €
2020	255 000 €	310 000 €	565 000 €

Les autres taxes

Les prévisions budgétaires peuvent être les suivantes :

La taxe sur les pylônes électriques : **70 000 €**

La Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : **43 000 €**

La taxe additionnelle sur les droits de mutation : **600 000 €** (795 400 € en 2019, 615 000 € en 2018, 643 000 € en 2017)

La taxe sur la consommation finale d'électricité (baisse du coefficient) : **70 000 €** Baisse au 1^{er} janvier 2019 du coefficient de 6 à 2.

Le revenu des immeubles (loyers) : 150 000 € (soit + 20 000 € suite au programme de réhabilitation des logements communaux)

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget de la Commune en section d'investissement afférent à l'exercice 2020 sera caractérisé par l'inscription de diverses opérations (montants évalués et demeurant, le cas échéant, à affiner) et qui, le cas échéant, pourront couvrir plusieurs exercices (opérations pluriannuelles).

ETUDES	
Opération	Montant (TTC)
Maitrise d'œuvre aménagement immeuble 7 av Lacombe	28 829.44 €
Etude salle municipale quartier Esterets du lac	10 000.00 €
Etude 2 classes supplémentaires (Ecole du lac)	20 000.00 €
Logiciels et licences (urbanisme SIG + cabinet numérique + cimetière et plan)	16 900.00 €
Schéma directeur eaux pluviales	25 000.00 €
Etudes AVP et PC Maison de la santé	50 000.00 €
Maitrise d'œuvre d'exécution Maison de la santé	20 000.00 €

TRAVAUX	
Opération	Montant (TTC)
Aménagement 5 logements sociaux - 7 av. Lacombe (RAR)	321 543.30 €
Réalisation de la maison de la santé (1ere tranche)	290 000.00 €
Eclairage façades chapelle st Barthelemy (RAR)	29 880.00 €
Travaux voirie chemin Magnanon (RAR)	10 544.64 €
Travaux voirie carrefour Esclapieres (RAR)	17 058.36 €
Travaux voirie traverse Ramonda (RAR)	16 005.72 €
Travaux voirie entrée centre-ville (RAR)	40 855.20 €
Travaux voirie carrefour Esterets du lac (RAR)	71 531.88 €
Travaux voirie château Tournon (RAR)	54 022.92 €
Travaux voirie giratoire Fondurane (RAR)	51 084.00 €
Aménagement camping-car	120 000.00 €
Main courante garde-corps st Barthelemy	30 000.00 €
Acquisition terrains	300 000.00 €
Murs de soutènement Camp long et Gaudon	100 000.00 €
Voirie et pluvial	360 000.00 €
Révision PLU	15 000.00 €
Travaux pont des Tuves (1/2 avec St Cezaire)	15 000.00 €
Alarme PPMS crèche municipale	6 000.00 €
Système enregistreur salle conseil municipal	5 000.00 €
Sécurisation porte principale crèche municipale	2 000.00 €
Cabane à vélo (Ecole du Lac)	12 000.00 €
Aménagement salle des adolescents	3 000.00 €
Réfection étanchéité bâtiments communaux	140 000.00 €
Aménagement et climatisation CCAS	60 000.00 €

Remboursement du capital de la dette

Afin de prendre en considération d'éventuelles charge de la dette en capital au cours de l'année 2020, le montant de la dépense pouvant être inscrit s'élèverait à **385 000 € (379 583.63 € en 2019)**

Reversement des excédents d'investissement eau et assainissement 2019 à la Communauté de Communes soit :

Eau : 524 117 .25 €

Assainissement : 299 756.45 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2019 : **+ 1 141 877.93 €.**

Il est envisagé d'affecter une partie de ces économies réalisées sur le fonctionnement en recette d'investissement pour **350 000 €** (le reste soit 791 877.93 € étant reporté en recette de fonctionnement).

Par ailleurs, le résultat de clôture de l'exercice 2019 de la section d'investissement sera repris en recette d'investissement pour un montant de **210 661.70 €.**

Dans le cadre des opérations de transfert des excédents **(+524 117.25 € pour l'eau et + 299 756.45 € pour l'assainissement)** et déficits (0) de la section d'investissement des budgets des services de l'eau et de l'assainissement, **le report du solde d'exécution reporté s'élève à 1 034 535.40 €.**

Subventions acquises à percevoir :

Exercice	Objet	Entité	Montant 2020
2016	Acquisition et installation d'un système de vidéo protection	DEPARTEMENT	88 150 €
2016	Réhabilitation d'un logement Immeuble sis 7 av G, Lacombe	ETAT	5 000,00 €
2016	Réhabilitation d'un logement Immeuble sis 7 av G, Lacombe	REGION	49 052,00 €
2017	Réhabilitation d'un logement Immeuble sis 7 av G, Lacombe	ETAT	99 369.75 €
2017	Restauration d'Œuvres d'Art	ETAT	600.00 €
2017	Réhabilitation appartement rue des écoles	REGION	10 900.00 €
2018	Réhabilitation d'un logement Immeuble sis 7 av G, Lacombe	DEPARTEMENT	150 000.00 €
2019	Travaux climatisation chauffage école Pagnol	ETAT	17 250.59 €
2019	Travaux climatisation chauffage école Pagnol	DEPARTEMENT	18 576.65 €
2019	Réfection deux courts de tennis	DEPARTEMENT	4 399.41 €
2019	Restauration retable	DEPARTEMENT	12 180.00 €
2018	Travaux Accessibilité Ad'Ap	ETAT	51 649.20 €
		TOTAL	507 127.60 €

Subventions d'ores et déjà sollicitées ou qui seront sollicitées (mais non encore attribuées) :

Opération	Organisme sollicité	Montant sollicité
INVESTISSEMENT		
Réalisation d'une maison de la santé	ETAT (DETR)	408 000 €
Réalisation d'une maison de la santé	Département	150 000 €
Réalisation d'une maison de la santé	Région (FRAT)	50 000 €
FONCTIONNEMENT		
Festival de guitare	Région	2 000 €
Festival de guitare	Département	3 500 €

Dès lors qu'elles n'ont pas été encore attribuées, et par soucis de sincérité, elles ne seront pas inscrites au budget de l'exercice 2020, avant leur notification à la Commune.

FCTVA : 210 000 € (sur investissements 2018)

Taxe d'aménagement (TA) : 160 000 € (recette en baisse)

Emprunt prévisionnel : 550 000 €

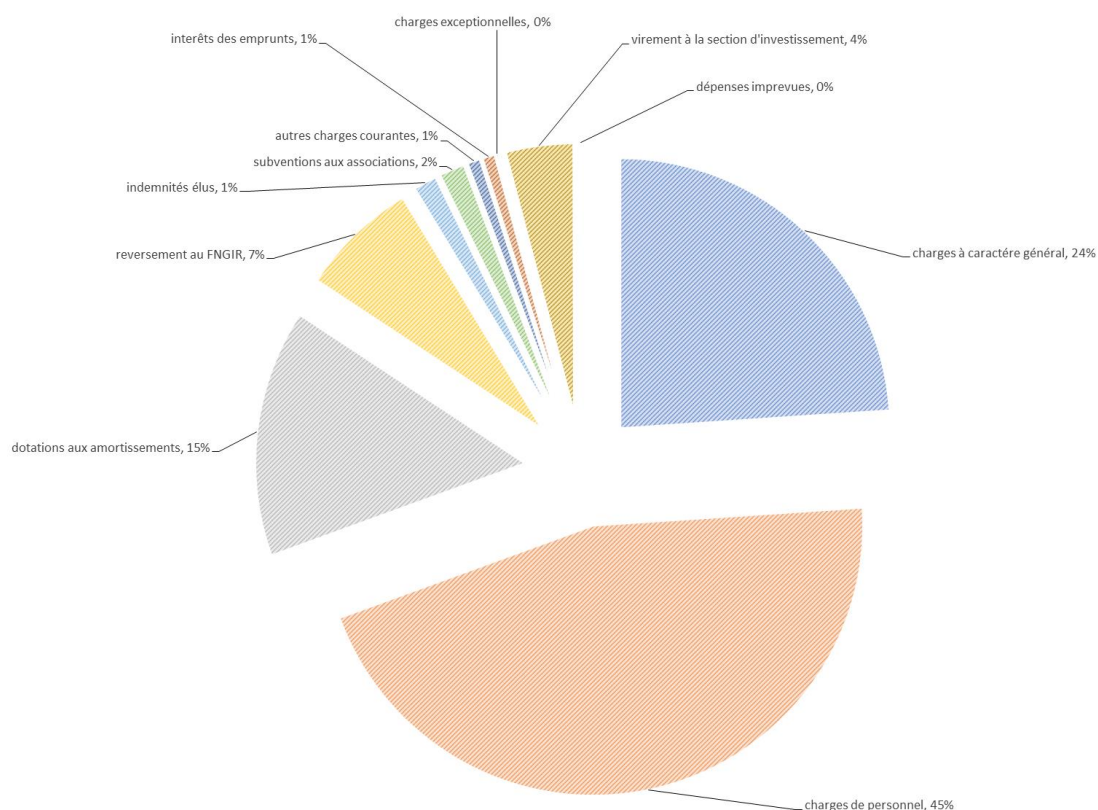
Ce montant pourra être diminué selon les subventions attribuées en cours d'année.

Amortissements : 1 172 249.67 €.

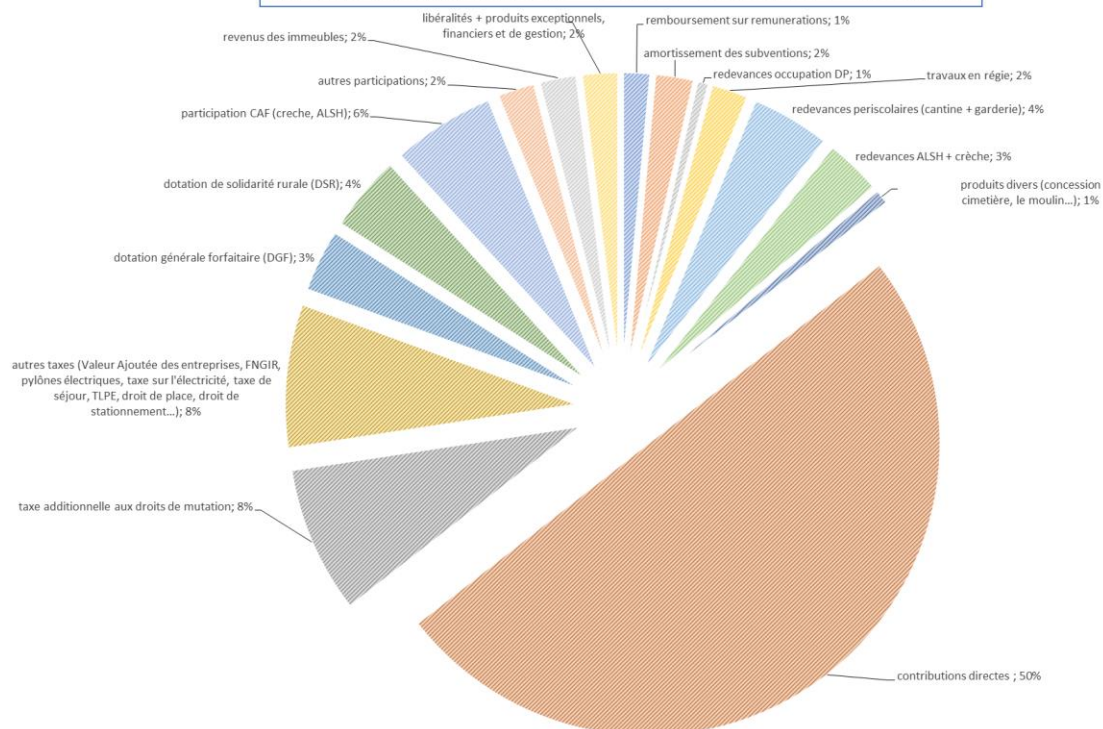
GRAPHIQUES - BUDGET DE LA COMMUNE – EXERCICE 2020

FONCTIONNEMENT

BUDGET COMMUNE 2020 - FONCTIONNEMENT - DEPENSES

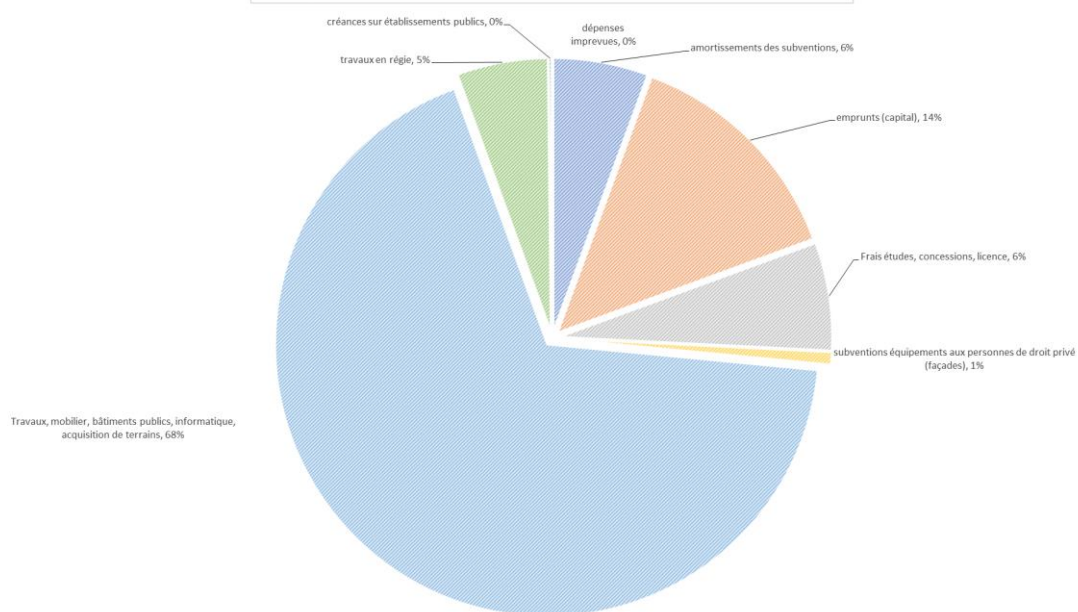


BUDGET COMMUNE 2020 - FONCTIONNEMENT - RECETTES



INVESTISSEMENT

BUDGET COMMUNE 2020 - INVESTISSEMENT - DEPENSES



BUDGET COMMUNE 2020- INVESTISSEMENT - RECETTES

